

Postulat Lattion, Allenbach et consorts

Développement des enfants en âge préscolaire : prévenir vaut mieux que guérir

A l'entrée à l'école est constatée, à Aigle comme dans la plupart des pays industrialisés, une augmentation significative du nombre d'enfants :

- présentant des retards sur le plan du développement cognitif, affectif ou langagier
- ou/et dont le ou les parents vivent une situation de grande précarité.

A ces problématiques s'ajoute parfois la découverte de la langue française.

L'école représente souvent la première institution étatique qui rencontre ces familles, et découvre ainsi des situations qui auraient nécessité un soutien durant les premières années de vie de l'enfant, très importantes dans son développement. Intervenir en amont permet d'éviter des problématiques graves, nécessitant des prises en charge beaucoup plus lourdes par la suite.

Pourquoi en arrive-t-on à cette situation, alors que des ressources précieuses existent, telles que, par exemple :

- l'Espace Prévention et l'Atelier Ouvert,
- l'Association AMIS, plus centrée sur les populations migrantes,
- les lieux d'accueil de jour de la petite enfance, ressource si nécessaire,
- le suivi médical, souvent assuré par des pédiatres, dont le développement des enfants et l'observation de la dynamique familiale sont ou devraient être les principales préoccupations, sans parler des différents soutiens possibles de spécialistes (psychologues, psychiatres, logopédistes, ergothérapeutes, etc).

Mais chacun sait aussi la difficulté d'obtenir un suivi spécialisé quand un problème est décelé (les listes d'attente peuvent dépasser un an, ce qui à cet âge peut être délétère).

Que pourrait faire l'autorité communale pour aider à identifier les situations de fragilité des petits enfants ou de leur famille ? Et permettre à chacun de commencer la scolarité dans les meilleures conditions ?

C'est surtout sur le volet préventif qu'elle peut agir, en s'appuyant sur les forces existantes et en les renforçant, en assurant la coordination entre les différents acteurs, et en intégrant les parents qui doivent garder la principale responsabilité de l'accompagnement des enfants dans l'âge préscolaire.

Or, nous avons appris la perte de 60% de temps de travail social et éducatif de l'Association AMIS (dont le 50% payé par l'EERV), à partir de cet automne ; ce qui va fragiliser le réseau existant alors qu'il n'arrive déjà pas à répondre à l'augmentation des problèmes décrits.

Enfin, l'évaluation des besoins et des ressources (dont les possibilités de soutien cantonal), le développement de partenariats et de synergies, l'élaboration de pistes

pertinentes et le suivi des projets nécessitent un travail de coordination, pour mettre en œuvre une politique communale répondant aux problèmes évoqués qui concernent la petite enfance, mais aussi plus généralement la cohésion sociale. Dans les domaines du sport, de l'économie et de la durabilité, un poste a été nécessaire pour avancer. Qu'en est-il pour la cohésion sociale ? Et en particulier pour la petite enfance ?

Nous demandons à la municipalité, par le biais d'un rapport à l'attention du conseil communal, de procéder à une analyse de la situation actuelle, d'évaluer les outils et programmes existants et les ressources à disposition ou à développer pour :

- ***assurer que chaque enfant puisse avoir accès à des lieux où se socialiser tout en pratiquant la langue française***
- ***rencontrer les parents ayant des enfants en bas âge confrontés à des difficultés dans leur développement, ou vivant des situations d'isolement ou de précarité sociale ou éducative, pour les accompagner dans l'évaluation de leurs besoins et des ressources mobilisables***
- ***compenser l'impact de la perte subie en termes de forces de travail social à Aigle (Association Amis), afin d'assurer un travail de prévention dans la petite enfance***
- ***favoriser par d'autres moyens éventuels une bonne transition entre le monde préscolaire et les premières années d'école***
- ***et enfin, de manière plus globale, assurer une coordination entre les acteurs présents à Aigle dans le domaine de la cohésion sociale, pour évaluer les besoins et élaborer des stratégies pour y répondre.***

Le présent postulat s'inscrit dans la politique générale de cohésion sociale, mais en aborde un aspect spécifique et urgent. En fonction de son agenda, nous laissons soin à la Municipalité d'évaluer la pertinence ou non de répondre à ce postulat conjointement au postulat sur la cohésion sociale intitulé « pour le bien vivre à Aigle » et déposé le 7 mars 2024.

Aigle, le 12 mai 2024

Denise Lattion, PLR, et Marco Allenbach, PS

cosigné par: Bernard Borel, Vert-e-s et ouvert-e-s

Chantal Henchoz, Entente Aiglonne

Luc Deladoey, Alternatives